

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN  
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX  
Téléphone : 01.47.75.96.29.  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 26 MARS 2025**

**Délibération n° 1220**

Objet : Affectation des résultats 2024

Séance du Comité du **26 mars 2025** sur convocation adressée aux membres le **13 mars 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq le **26 mars 2025 à 16h30**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

**Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président**  
**Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE,**  
**Messieurs Yves REVILLON, Robert BERNASCONI, Philippe POUTHE, Julien SAGE,**

ABSENTE-EXCUSEE :

**Madame Samia KASMI**

ONT DONNE POUVOIR :

**Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD à Monsieur Jacques KOSSOWSKI**  
**Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM**

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L. 2121-17 et L. 2121-20** du **code général des collectivités territoriales**.

## LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les articles L. 2311-5 et L. 2311-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1194 du Comité Syndical du 21 mars 2024 approuvant le budget primitif pour 2024,

Vu les résultats du compte administratif,

Vu le rapport ci-joint,

**Considérant** l'obligation d'affecter, postérieurement à l'adoption du compte administratif 2024, les résultats de l'exercice 2024,

**Considérant** que ces résultats seront repris dès l'adoption du budget primitif 2025,

### SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

#### DELIBERE :

#### ARTICLE 1ER :

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Investissement :

au compte 1068 (affectation en réserves) : 434 772,75 €

à l'article 001 (report à nouveau en investissement) : - 434 772,75 €

- Fonctionnement :

à l'article 002 (report de fonctionnement) : 12 374 118,39 €

#### ARTICLE 2 :

**PRECISE** que l'affectation des résultats ainsi que les restes à réaliser seront repris au budget primitif 2025.

#### ARTICLE 3 :

**INDIQUE** que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine et publiée sur le site Internet de GENERIA.

Le Président  
  
Jacques KOSSOWSKI  
Maire de Courbevoie



Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **01 AVR. 2025**

**COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2025**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**DOSSIER POUR DECISION N° 5.1 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Comité Syndical doit affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement figurant au compte administratif de l'exercice concerné.

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, après reports, il est proposé de procéder à l'affectation telle que calculée ci-dessous :

| En euros  | CA 2024              |
|---|----------------------|
| Résultat de fonctionnement de l'exercice  | 12 808 891.14        |
| Besoin de financement de la section d'investissement<br>--> Résultat d'investissement | - 434 772.75         |
| <b>Affectation au 1068 (affectation en réserves)</b>                                  | <b>434 772.75</b>    |
| R002 (résultat de fonctionnement reporté)   | 12 374 118,39        |
| R001 (résultat d'investissement reporté)  | - 434 772.75         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>12 374 118.39</b> |

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats 2024 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté : 12 374 118,39€
- Affectation en réserves (couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 434 772,75 €
- Déficit d'investissement reporté : -434 772,75€